

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VOYAGE

Adhésion

Les voyages accompagnés DTS-OTC Travel sont ouverts à tous les membres de nos partenaires, actifs ou non, du groupe SNCB, de bpost, du gouvernement fédéral FED +, mutualité Partenamut et d'autres organismes avec lesquels des accords de coopération ont été conclus conformément aux conditions convenues. Il est possible de rejoindre notre organisation à but non lucratif en participant à nos voyages guidés. La cotisation annuelle est comprise dans les prix publiés. L'adhésion volontaire, sans participation au voyage, peut être faite en payant une contribution annuelle de € 5,00 par famille. Montant à payer sur notre compte (BE29 4357 1586 8164) avec la mention «cotisation membre 20XX».

Inscriptions

Toute réservation doit être faite au moyen du formulaire d'inscription. Ce formulaire doit être rempli et signé avec le plus grand soin. Toutes les demandes spéciales et informations utiles (de nature médicale, liées à la mobilité, ...) doivent être communiquées en même temps à DTS-OTC Travel. Une inscription en ligne sans signature physique doit toujours être confirmée par un courrier électronique de confirmation. Les participants à un voyage de groupe peuvent prolonger leur séjour, toujours en fonction de la disponibilité sur place et à condition que cela soit demandé au moment de la réservation. Sauf indication contraire, au moins 20 participants sont requis pour l'organisation de nos voyages en groupe.

Préférence et essence

Le voyageur peut toujours donner une préférence lors de la réservation de son voyage (par exemple, une chambre située au dernier étage, etc.), même si cet équipement est offert ou non, avec ou sans supplément. Cette préférence sera transférée au fournisseur de service concerné mais ne peut être garantie. Lorsqu'une préférence ou une réalisation est d'une importance telle que l'inscription au voyage en dépend, on parle alors d'une essence. Cela doit être clairement indiqué lors de la réservation. Des frais supplémentaires peuvent être facturés par le prestataire de services.

Paiement du voyage

Avance

Une inscription n'est définitive que si un acompte de 30% minimum a été versé par participant (en espèces, via banksys ou par virement sur le compte de DTS-OTC Travel). A partir de 60 jours avant le départ, ce montant est augmenté à 50%. En cas de réservation tardive (moins de 42 jours avant le départ), le montant total du voyage est dû immédiatement.

Retard ou non-paiement

En cas de non-paiement ou de paiement incomplet d'une facture à la date d'échéance, légalement et sans mise en demeure préalable, il sera dû :

- Un intérêt conventionnel de 12% par an sur le montant impayé à calculer à compter de la date d'échéance ;

- Une indemnité forfaitaire de 10% du montant impayé avec un minimum de € 75.

Si une facture n'est pas entièrement payée à la date d'échéance, DTS-OTC a le droit d'annuler le voyage après notification du manquement. Dans ce cas, les frais d'annulation sont dus, ils sont prévus dans «l'annulation par le voyageur», sous réserve du droit de DTS-OTC de réclamer une indemnité et des intérêts supplémentaires.

Mode de paiement

Pour les paiements, nous n'acceptons pas les cartes Visa/Mastercard ou autres cartes de crédit.

Voyages en train

Ni les billets de train, ni les suppléments pour réservation ne sont compris dans le prix forfaitaire du voyage. Lors des voyages en groupe, DTS-OTC Travel organise le voyage aller et retour en première ou en seconde classe suivant la demande du client mais aussi suivant la disponibilité et la classe du tarif dans les trains. Ces déplacements sont en principe guidés par un accompagnateur. Chaque participant a néanmoins la possibilité de rejoindre le groupe à destination par ses propres moyens ou d'acheter lui-même ses billets de train et sa réservation. Le secrétariat doit être informé en temps utile. Le parcours indiqué dans la brochure est indicatif. Ce n'est que lors de l'ouverture de la vente des réservations de train nécessaires que le voyage peut être enregistré définitivement. Le fait de ne pas recevoir les places demandées, les tarifs souhaités ou les correspondances de train prévues n'est pas un motif valable pour annuler le voyage.

Voyages en autocar

Lors des voyages en autocar, l'occupation des places se fait à tour de rôle, de sorte que chaque participant ait l'occasion de prendre place à l'avant du car.

Voyages en avion

Les horaires des voyages en avion mentionnés dans cette brochure, ne sont communiqués à DTS-OTC Travel que quelques jours avant la date de départ. Dès lors, ils ne peuvent être communiqués aux participants qu'avec les dernières instructions.

Facilités de circulation

Les bénéficiaires de facilités de circulation sur les réseaux étrangers doivent demander eux-mêmes leurs billets gratuits (avec le formulaire. P174 ou via intraweb) selon les règles de HR-Rail. DTS-OTC Travel ne peut pas se charger de cette formalité.

Documents de voyage

Une dizaine de jours avant le départ, les participants recevront les dernières instructions. Elles fournissent tous les renseignements utiles à leur voyage. Dans la mesure du possible, les documents (de voyage) sont délivrés sous forme numérique. En cas de demande expresse de toujours envoyer tous les documents (de voyage) par courrier, il sera facturé € 20 par dossier.

Documents d'identité

Les seniors dont la carte d'identité ne mentionne aucune date de fin de validité, doivent être en possession d'une attestation délivrée par l'administration communale. Les clients qui ne disposeraient pas des documents requis, pourraient être refusés au check-in de l'aéroport. DTS-OTC Travel n'a aucun pouvoir lors de telles situations.

Programme

L'ordre quotidien du programme mentionné dans la brochure peut changer sur place, en fonction des conditions météorologiques, de la disponibilité des guides, des heures d'ouverture...

Selon les circonstances, dans l'intérêt général des voyageurs ou pour parfaire le produit, l'organisateur se réserve le droit de modifier sans préavis des éléments du programme. Ceci pour autant que ces modifications ne constituent pas un élément essentiel du circuit et ne diminuent pas la valeur des prestations.

Pourboires

En ce qui concerne les voyages en groupe, les pourboires pour les bagagistes, chauffeurs et guides locaux ne sont jamais compris dans le prix du voyage, sauf si mentionné dans la brochure.

Réductions

La réduction prévue pour les enfants (ou une 3^{ème} personne) est accordée pour autant qu'il(s) partage(nt) la chambre avec deux autres personnes payant le tarif complet.

Assurance assistance à l'étranger

Cette assurance couvre les risques suivants : rapatriement en cas de maladie ou accident médicalement justifié ou après décès, les frais de retour anticipé pour cause de décès en Belgique d'un membre de la famille au premier degré, certains soins médicaux sur place, assistance familiale, frais retour après séjour prolongé pour raisons médicales. Cette assurance assistance est toujours incluse dans les voyages en groupe organisés par DTS-OTC Travel.

Assurance annulation

Les frais liés à une annulation sont toujours dus intégralement. Dès lors, il est conseillé de souscrire une assurance annulation. Cette assurance couvre les frais en cas d'annulation ou interruption des vacances. L'assurance annulation ne peut être souscrite qu'au moment de la réservation du voyage, conformément aux tarifs et conditions de la compagnie d'assurance concernée en vigueur à ce moment.

Annulation par le voyageur

En cas d'annulation par le voyageur, les montants minima suivants sont calculés :

a) Frais d'administration de € 100 par dossier.

b) Séjour (hôtel + formules incluses comme excursions, ...)

Depuis l'inscription jusqu'à 57 jours avant le départ : € 50 par personne ;

De 56 à 29 jours inclus précédant le départ : € 100 par personne ;

De 28 à 15 jours inclus précédant le départ : 25% du montant du voyage (*) ;

De 14 à 8 jours inclus précédant le départ : 50% du montant du voyage (*) ;

De 7 à 1 jour inclus précédant le départ : 80% du montant du voyage (*) ;

En cas d'annulation le jour d'arrivée ou en cas de non-arrivée à la date prévue : le montant total du voyage.

(*) Lors du calcul des pourcentages, un minimum de € 150 par personne sera appliqué.

c) Transport

Le prix du transport sera sujet aux mêmes conditions que la partie séjour (voir b). Le remboursement (partiel) d'un billet ou réservation ne sera possible qu'après que DTS-OTC Travel soit entré en possession de ce billet.

d) Si l'hôtelier, le loueur ou la société de location et/ou de transport comptent des tarifs supérieurs aux tarifs précités, ces tarifs supérieurs seront calculés, augmentés d'un montant de € 150 par dossier. Les frais de dossier ou de contrats d'assurances ne sont jamais remboursables.

e) Si le voyage concerné a été réservé par DTS-OTC Travel comme détaillant auprès d'un autre tour-opérateur, les conditions d'annulation de ce dernier seront entièrement appliquées, augmentées d'un montant de € 150. Les frais de dossier ou de contrat d'assurances ne sont jamais remboursables.

Petite modification d'un dossier

Par petite modification d'un dossier, on entend une modification ultérieure (à une date ultérieure à celle de la réservation) : une modification du nom, de l'âge, de la langue des documents, du type de chambre, de la formule de séjour ou du régime (logement seul, demi-pension,...) ; une augmentation de l'occupation d'un type de chambre ou de location dans les limites de l'occupation maximale autorisée ; la réservation supplémentaire d'un service additionnel tel qu'un lit bébé, un garage, une télévision, du linge de maison, un animal domestique ; l'ajout de souhaits particuliers tels que des chambres contiguës, un certain numéro de chambre, une situation spécifique,...

L'organisateur et/ou le détaillant peuvent porter en compte au voyageur tous les frais résultant des modifications demandées par celui-ci. Si le voyage concerné a été réservé par DTS-OTC Travel auprès d'un autre tour-opérateur, les conditions de modification de ce dernier sont toujours appliquées, augmentées de € 15. Lors de l'organisation par DTS-OTC Travel, des coûts de modification d'un minimum de € 20 par dossier seront d'application.

Non compris dans le prix

Les prix mentionnés dans la brochure « Voyages Accompagnés DTS-OTC » ne comprennent pas : toutes les prestations qui ne sont pas indiquées dans la rubrique « Le prix comprend ».